



Présidence : Belgique

612ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 8 juin 2006

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 13 h 15

2. Président : M. B. de Crombrugghe

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue à M. Stanislav Raščan, nouveau Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'OSCE. Le Président a également fait une annonce concernant le siège de la Serbie au Conseil permanent (annexe).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

Chef du Bureau de l'OSCE à Bakou (PC.FR/12/06 OSCE+), Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/511/06), Fédération de Russie (PC.DEL/510/06 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/520/06), Canada (PC.DEL/519/06), Azerbaïdjan, Président

Point 2 de l'ordre du jour : REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite, Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie,

l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/513/06), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/521/06), Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Affaire du Comité Helsinki biélorusse* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/512/06), Canada (PC.DEL/518/06), Biélorussie
- b) *Visite du Président en exercice en Moldavie les 31 mai et 1er juin 2006* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/514/06/Corr.1), Ukraine, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/523/06), Fédération de Russie (PC.DEL/531/06 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/525/06), Président
- c) *Dissolution de l'Union étatique de Serbie-Monténégro* : Président, Serbie, Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/526/06), Arménie, Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/515/06)
- d) *Proposition du Tadjikistan concernant le renforcement plus avant de la gestion et de la sécurité de ses frontières* : Tadjikistan (PC.DEL/509/06 OSCE+), Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/516/06), Canada (PC.DEL/522/06), Fédération de Russie (PC.DEL/527/06 OSCE+), Norvège (PC.DEL/517/06), Kazakhstan

- e) *Troisième réunion de la Commission publique d'élaboration et de concrétisation du programme des réformes démocratiques au Kazakhstan, tenue à Astana le 6 juin 2006* : Kazakhstan

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LA CONFERENCE OSCE-THAÏLANDE 2006 SUR LES DEFIS POUR LA SECURITE MONDIALE : DE LA PAUVRETE A LA PANDEMIE**

Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération (Slovénie) (PC.DEL/529/06 OSCE+), Thaïlande (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/532/06), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/524/06), Japon (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/528/06), Corée (partenaire pour la coopération), Président

Point 5 de l'ordre du jour : **DECISION SUR L'ETABLISSEMENT D'UN FONDS DE PARTENARIAT** (non adoptée)

Président

Point 6 de l'ordre du jour : **DECISION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS** (non adoptée)

Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE**

- a) *Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice* (CIO.GAL/99/06) : Président
- b) *Forum de la mer Noire pour le dialogue et le partenariat, tenu à Bucarest les 4 et 5 juin 2006* : Président
- c) *Réunions du Président en exercice avec les Présidents arménien et azerbaïdjanais, les 4 et 5 juin 2006* : Président

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- a) *Troisième réunion du Groupe de haut niveau de l'ONU pour l'Alliance des civilisations, tenue à Dakar les 27 et 28 mai 2006* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/06 OSCE+)
- b) *Forum de la mer Noire pour le dialogue et le partenariat, tenu à Bucarest les 4 et 5 juin 2006* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/06 OSCE+)
- c) *Réunion avec le Président roumain et d'autres hauts fonctionnaires, les 4 et 5 juin 2006* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/06 OSCE+)

- d) *Conférence sur la paix et la sécurité : mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, tenue à Wilton Park (Royaume-Uni), du 30 mai au 2 juin 2006* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/06 OSCE+)
- e) *Atelier sur la coopération juridique dans le cadre des affaires pénales relatives au terrorisme, tenu à Erevan les 2 et 3 juin 2006* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/06 OSCE+)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Parution du rapport 2006 des Etats-Unis d'Amérique sur la traite des personnes* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/530/06)
- b) *Elections générales en Suède, devant avoir lieu le 17 septembre 2006* : Suède
- c) *Formation à l'intention des juges sur la lutte contre la traite des êtres humains, dispensée à Kiev du 21 au 26 mai 2006* : Ukraine
- d) *Rapport final du BIDDH sur les élections présidentielles tenues le 19 mars 2006 en Biélorussie* : Biélorussie

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 juin 2006 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/612

8 juin 2006

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

612ème séance plénière

PC Journal No 612, point 2

ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PERMANENT

Avant d'aborder notre ordre du jour, je souhaiterais faire une annonce procédurale.

La Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie le 5 juin 2006 a activé l'Article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie-Monténégro, en vertu duquel la personnalité internationale de l'Union étatique de Serbie-Monténégro, y compris sa participation à l'OSCE, est conservée par la République de Serbie. Une lettre du Président serbe au Président en exercice de l'OSCE sur cette question a été diffusée le 6 juin 2006 sous la cote CIO.GAL/98/06. Cette lettre confirme également que la Mission permanente de la Serbie-Monténégro auprès de l'OSCE continuera de s'acquitter de ses fonctions sous l'appellation de Mission permanente de la République de Serbie auprès de l'OSCE à compter du 5 juin 2006.

En tant que Président du Conseil permanent, je souhaite donc la bienvenue au Conseil à la délégation de la Serbie auprès de l'OSCE, qui reprend le siège de l'ancienne Serbie-Monténégro.

Cette déclaration, ainsi que la lettre du Président serbe au Président en exercice (voir la pièce complémentaire), seront jointes au journal de la présente séance, à titre d'information.

PC.JOUR/612
8 juin 2006
Annexe
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DU PRESIDENT SERBE AU PRESIDENT EN EXERCICE

Le 5 juin 2006

Excellence,

J'ai l'honneur de vous informer que la participation de l'Union étatique de Serbie-Monténégro à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est maintenue par la République de Serbie sur la base de l'Article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie-Monténégro, qui a été activé par la Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006.

Dans le cadre des bonnes relations qu'elle entretient avec l'OSCE, la Mission permanente de la Serbie-Monténégro auprès de l'OSCE continuera de s'acquitter des ses fonctions sous l'appellation de Mission permanente de la République de Serbie auprès de l'OSCE, à compter d'aujourd'hui.

Veillez accepter, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

Boris Tadić

[Signature]

Président de la République de Serbie

S. E. M. Karel De Gucht
Président en exercice de l'OSCE
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique